Plan Local d'Urbanisme

2-Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Projet arrêté par le conseil municipal le : 7 mars 2017

Projet approuvé par le conseil municipal le : 04 octobre 2018



Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement,

- d'équipement,
- d'urbanisme,
- de paysage,
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durable arrête les orientations générales concernant :

- I'habitat,
- les transports et les déplacements,
- les réseaux d'énergie
- le développement des communications numériques,
- l'équipement commercial,
- le développement économique et les loisirs,

retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Un développement urbain maîtrisé et respectueux du paysage identitaire de la commune de MYANS.

Une modération de la consommation d'espace déjà considérée comme exemplaire.

La commune a pour objectif de se donner, en 15 ans, un potentiel de 250 logements supplémentaires. Dans le cadre de la modération de la consommation de foncier, compte tenu de sa consommation de 2005 à 2013 qui était de 930 m^2 , la commune souhaite cadrer la consommation moyenne d'espace par logement à $600m^2$ même si cette consommation a fortement baissé entre 2013 et 2015 par la réalisation de logements collectifs (certains en cours de réalisation).

Un développement urbain localisé pour préserver l'identité communale et la trame verte et bleue du territoire

Le développement préférentiel des 2 enveloppes majeures de la commune, le chef-lieu et Bellisay, permettra de préserver les terres nécessaires à une activité viticole et agricole et protégera la trame verte et bleue de la commune :

- le corridor écologique Bauges-Chartreuse est préservé de l'extension de l'enveloppe majeure d'urbanisation.
- les zones humides seront préservées de toute urbanisation et de tous remblaiements.

Une offre de logements diversifiée

Dans le cadre du SCOT il sera imposé 20% de logements locatifs aidés par opération significative pour la commune. Au regard du positionnement de la zone du chef-lieu, à proximité des équipements publics et compte-tenu du nombre de logements envisagés, la zone est d'importance significative.

Les orientations d'aménagement préciseront les principes d'aménagement à réaliser dans les zones d'urbanisation futures avec une diversité des logements : collectif, intermédiaire, mitoyen, individuel.

Améliorer les déplacements locaux et pendulaires

Dans les zones d'urbanisation futures, un maillage piéton sera créé afin d'optimiser le réseau existant. L'objectif est de permettre un déplacement piéton sécurisé au sein de l'enveloppe majeure d'urbanisation, entre les habitations, les équipements publics (école, mairie, salle polyvalente, futur bâtiment public ...) et commerces.

Privilégier les déplacements 2 roues non motorisées : la connexion avec la voie verte se trouve à proximité immédiate du chef-lieu. Cette voie offre un accès rapide et sécurisé et peut donc être une alternative à la voiture.

Dans le cadre des nouvelles opérations d'habitation, les accès à la RD seront sécurisés par des aménagements adaptés.

La commune souhaite aboutir dans les démarches engagées avec les collectivités concernées pour améliorer la desserte en transport en commun et les différentes alternatives aux véhicules individuels.

Encourager l'activité économique de proximité

Pour assurer le maintien de l'activité agricole et viticole dans le cadre d'une cohabitation avec les riverains et les espaces publics, les terres d'exploitations seront préservées et les corridors de déplacements du bétail seront protégés de l'urbanisation future.

La zone d'activité existante sera maintenue.

Le commerce de proximité et des locaux professionnels pourraient trouver leur place au chef-lieu dans le cadre des opérations nouvelles ou dans la trame urbaine existante.

Optimiser les équipements publics, tels que le numérique et les différents réseaux



